

Atelier Droit des personnes

7 heures

PDPDPERS



Objectifs pédagogiques

Ce travail s'appuie sur les modèles de documents, les procédures et les mentions d'information existant dans chaque établissement. Le DPD recense ces documents et réalise une première analyse.

Des ateliers sur « les droits des personnes concernées » regroupant les référents DPD, les représentants RH et commission patients sont organisés afin de définir un ensemble de procédures et mentions légales applicables dans toute ou partie des établissements. L'objectif est de minimiser les procédures et mentions légales applicables aux établissements afin d'obtenir une harmonisation des processus.

Le DPD est ensuite chargé de rédiger les différents processus, modèles et mentions d'information. Ces documents sont livrés aux établissements. Il se charge par la suite d'organiser la revue régulière de ces documents.



Public(s)

Toute personne concernée par la mise en œuvre de la protection des données personnelles (RH, DSI, RSSI, Direction, DIM, ...) ou qui souhaite être sensibilisée sur les principes de ce nouveau règlement dans le contexte santé.



Pré-requis



Modalités pédagogiques

Atelier basé sur la pratique



Moyens et supports pédagogiques

support



Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation en fin de session

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification



Formateur



Programme

- Connaître les droits RGPD des personnes
 - Savoir identifier les documents nécessitant une mise à jour des mentions légale
 - Savoir rédiger des mentions d'information des personnes
 - Savoir mettre en conformité le site internet
 - Savoir répondre aux demandes d'exercice de droit, savoir documenter les procédures internes
 - Cas pratique : identifier les moments de collecte de données et rédiger des mentions d'information

